

D.2025.04.04.2.4

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 31 mars 2025

2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION

2.4 : ADHESION AU SERVICE VELOTOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU

URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CAUBET Bruno
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DENOUVION Victor
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique

DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François

RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 4

Votants : 6

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

Régulièrement les agents de la collectivité doivent se déplacer sur le territoire du SCoT pour diverses réunions liées aux missions du syndicat et au SCoT de la grande agglomération toulousaine. Ils disposent déjà de titre Tisséo – 20 déplacements pour se déplacer, notamment sur le territoire de Toulouse.

Pour compléter l'offre de mobilité, il est proposé que le SMEAT adhère au service VéloToulouse qui relève de la compétence de Tisséo Collectivités et qui est exploité par la société JC Decaux dans le cadre d'un marché public de service.

Cette adhésion du syndicat permettra de disposer d'une carte impersonnelle, utilisable par les agents du SMEAT, qui pourront dans ce cadre utiliser le service de vélos en libre-service pour réaliser leurs déplacements, notamment sur la ville de Toulouse.

Le montant de la carte est de 9 euros (tarif au 01/01/2025).

Deux types d'abonnements impersonnels sont proposés pour un usage collectif :

- Un abonnement annuel Essentiel qui permet de bénéficier de la première demi-heure gratuite pour l'utilisation d'un vélo mécanique. Au-delà de 30 minutes, les dépassements sont facturés à la demi-heure. L'usage du vélo à assistance électrique est payant dès la première demi-heure d'utilisation (1€ par demi-heure – tarif en vigueur au 01/01/2025).
- Un abonnement annuel Confort qui permet de bénéficier de la gratuité d'une heure en vélo mécanique et d'une demi-heure en vélo à assistance électrique. Au-delà, les dépassements sont facturés à la demi-heure (0,50€ en vélo mécanique et 1€ en vélo à assistance électrique - tarif en vigueur au 01/01/2025).

La convention jointe à la présente délibération précise les modalités d'adhésion et de résiliation au service, les tarifs, les conditions générales d'utilisation, la durée de l'adhésion (5 ans), les interlocuteurs (Tisséo Collectivités, JCDecaux et SMEAT).

Les annexes présentent dans le détail d'une part les conditions générales d'accès et d'utilisation au service, d'autre part les conditions générales de vente et d'utilisation des produits en vente par Tisséo.

Il est proposé au Comité Syndical d'adhérer au service VéloToulouse, en retenant l'offre d'abonnement permettant l'usage d'un vélo à assistance électrique, et d'autoriser Madame la Présidente du SMEAT à signer la convention.

Le Comité Syndical
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion du SMEAT au service VéloToulouse.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention telle que jointe à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame la Présidente du SMEAT à signer la convention et tous actes afférents à cette convention.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente


Annette LAIGNEAU

